



GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
ORLÉANS

## MESURE D'INALIÉNABILITÉ TEMPORAIRE DU FONDS DE COMMERCE

---

Les documents à joindre au dossier :

- un bordereau d'inscription en double exemplaire
- une expédition du jugement
- la notification
- le certifiat de non appel ou une attestation de l'administrateur judiciaire